



Protocole de reprise des entrainements CSM Basket

Saison 2020/2021

Le gouvernement a autorisé, à travers le décret n° 2020-860 du 10 Juillet 2020 consolidé au 5 Août 2020 et susceptible d'évolution, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la reprise des entrainements de sports collectifs.

La Fédération Française de Basket-ball a publié le protocole sanitaire à compter du 11 Juillet 2020.

Ce protocole prévoit une reprise « normale » de l'activité du basket-ball avec tout de même des contraintes à appliquer.

Dans le cadre de la pratique au CSM Basket, les entrainements reprendront aux horaires convenus sur le planning d'entrainements, avec l'accord des autorités locales.

Dans un premier temps il s'agira davantage d'une reprise en douceur de l'activité physique, en prenant en compte les cinq mois et quelques d'arrêt d'activité physique. Il est donc demandé aux entraineurs de porter **une attention particulière** à l'effort physique demandé aux joueuses ou joueurs présents tant dans le temps que dans l'intensité de celui-ci.

Les parents de joueuses ou de joueurs seront autorisés à assister aux séances et matchs, sous réserve du respect **strict** des distanciations physiques (2m debout et 1m assis) et du port **obligatoire** du masque.

Afin que toutes les garanties sanitaires puissent être respectées, une feuille à émarger sera disponible pour tous les participants à ces entrainements, et les parents présents. Cet émargement vaudra garantie que le participant (joueur ou entraineur) ne présente AUCUN symptôme médical, et également qu'il n'est pas à risque concernant le COVID 19. Le ou les responsable(s) de la séance (entraineurs ou membre du bureau) se réserve (nt) le droit d'interdire l'accès à la séance à une personne qui présenterait des symptômes ou qui ne respecterait pas les règles en vigueur. Tout participant se doit de signaler un test positif au COVID 19 après une séance ou un match avec le CSM Basket afin que les personnes fréquentées puissent se faire tester.

Ce document sera à retourner **OBLIGATOIREMENT**, par l'entraineur, dans les meilleurs délais au président ou sur la boîte mail du club (csm.basket28@orange.fr).

Chaque participant se devra d'arriver à l'heure de rendez-vous convenue, en portant un masque et en tenue de sport. L'accès au vestiaire dans le cadre du basket-ball ne sera pas possible.

Il devra avant de débiter l'activité se laver les mains avec du gel hydroalcoolique (une bouteille est déjà présente dans l'armoire de la réserve à ballons). Une pause pour s'hydrater (bouteilles



individuelles ou gourdes absolument nécessaires) devra être respectée régulièrement. Un sens de circulation sera indiqué dans le gymnase.

A la fin de l'activité, le participant devra également se laver les mains au gel hydroalcoolique et repartir dans la tenue dans laquelle il est arrivé. Il ne sera pas possible de se doucher au gymnase étant donné l'accès interdit aux vestiaires.

Le club s'engage à désinfecter entre les séances et les matchs le matériel utilisé (ballons, bancs, chaises, tables, chasubles à usage unique (lavage obligatoire après utilisation). Cette démarche devra être consignée dans un document à venir afin de pouvoir prouver que ceci a bien été fait.

Toute personne présente dans le gymnase et ne pratiquant pas l'activité sportive devra obligatoirement porter un masque.

Un manager COVID et un référent COVID seront désignés avant le début des entraînements, comme le demande le protocole de la FFBB. Leurs rôles seront de veiller à ce que ce protocole soit appliqué à la lettre, d'organiser et coordonner la mise en place des différentes mesures, et d'informer tous les licenciés ainsi que les accompagnateurs de mesures en vigueur.

Lecourt Antoine

Président du CSM Basket



